

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT INDRE ET LOIRE
COMMUNE DE LOUANS**

**Compte rendu de séance
Séance du 2 Décembre 2019**

L' an 2019 et le 2 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GOUGET Micheline, Maire.

Présents : Mme GOUGET Micheline, Maire, M. MALSERGENT Jean-Louis, M. VAH Michel, M. BROUSSEAU Hubert, M. FOUSSIER Fabien, Mme DUBREUIL PICHON Claude, M. AUBERT Thomas

Excusés ayant donné procuration : M. VAH Jean-François à M. VAH Michel, Mme LANGEVIN Christine à M. MALSERGENT Jean-Louis, M. FALLOURD Ludovic à M. AUBERT Thomas

Excusés : M. BARON Benoist, M. LEROUX Eric
Absent : M. PLOTON Pascal

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 7

Date de la convocation : 27/11/2019

Date d'affichage : 27/11/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. FOUSSIER Fabien

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 04 novembre 2019
- II - Demande de subvention auprès de l'état DETR 2020
- III - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental FDSR 2020
- IV - Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor
- V - Tarifs communaux 2020
- VI - Décision modificative N°2 Opération 129
- VII - Décision modificative N°3 Opération 247
- VIII - Décision modificative N°4 - Fonctionnement
- IX - Questions diverses

Madame le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

VIII - Décision modificative N°4 - fonctionnement

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 04 novembre 2019

Le compte-rendu de la session du 04 novembre 2019 a été envoyé préalablement à l'ensemble des conseillers.

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, accepte ce dernier compte-rendu à l'unanimité des présents.

II - Demande de subvention auprès de l'état DETR 2020

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la lettre circulaire préfectorale du 12 novembre 2019 relative à la programmation 2020 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Madame le Maire propose un avant-projet rentrant dans le cadre "contribution à l'amélioration des dispositifs de dépense contre les incendies en zone rurale",

A ce titre, la Commune pourrait prétendre à une subvention DETR,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité que Madame le Maire dépose une demande de subvention DETR sur la "contribution à l'amélioration des dispositifs de dépense contre les incendies en zone rurale",

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

III - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental FDSR 2020

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la lettre du Conseil Départemental relative à la programmation 2020 du Fonds Départemental de Solidarité (FDSR),

Madame le Maire propose un avant-projet sur des travaux au cimetière de Louans,

A ce titre, Madame le Maire propose de déposer auprès du Conseil Départemental un dossier de demande de subvention dans le cadre de Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) enveloppe «Socle» sur l'année 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité que Madame le Maire dépose une demande de subvention FDSR "Socle" sur un avant-projet de travaux au cimetière de Louans.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

IV - Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor

Les comptables du Trésor peuvent fournir une aide technique aux collectivités territoriales dans les conditions fixées par l'article 97 de la loi du 02 mars 1982, le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 et les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990.

Madame le Maire présente le courrier de Madame la trésorière de Ligueil sollicitant l'indemnité de Conseil

des Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des présents (9 voix "CONTRE" et 1 abstention) :

- de ne pas attribuer l'indemnité de Conseil à Madame la Trésorière de Ligueil. Cette décision est motivée par les mesures de restrictions budgétaires appliquées au budget communal.

A la majorité (pour : 0 contre : 9 abstentions : 1)

V - Tarifs communaux 2020

Madame le Maire propose de rajouter une nouvelle ligne de tarif concernant le cimetière : location de concession sur 15 ans et d'augmenter les locations de 30 et 50 ans.
Les autres tarifs restent inchangés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (9 voix "POUR" et 1 voix "CONTRE") :

- **DECIDE** les tarifs communaux suivants pour l'année 2020 :

LIEU	Libellé	PRIX en €	
OCCUPATION ESPACE PUBLIC	Redevance emplacement taxi/an	63.00	
	Redevance terrasse/an	63.00	
	Redevance marchands ambulants/an	63.00	
CIMETIERE	Concession 15 ans les 2m ²	70.00	
	Concession 30 ans les 2m ²	150.00	
	Concession 50 ans les 2m ²	300.00	
LOCATION GRANGE A DIMES	Journée et soirée	135.00	
	2 jours	190.00	
	3 jours	270.00	
	Vin d'honneur	55.00	
	Pour activité commerciale – 1 journée	35.00	
	Chauffage du 01/10 au 30/04 par jour	35.00	
	Pénalité (ou amende) pour non respect du Règlement intérieur, insuffisance ménage ou autre désagrément dûment constaté	210.00	
	Caution	600.00	
	LOCATION BATIMENT DES ASSOCIATIONS	Journée	108.00
		2 jours	170.00
3 jours		210.00	
Vin d'honneur		55.00	
Chauffage du 01/10 au 30/04 par jour		35.00	
Pour activité commerciale / CUMA / 1 journée		35.00	

	CUMA forfait annuel pour les 2 CUMA Communales	60.00
	Pénalité (ou amende) pour non respect du Règlement intérieur, insuffisance ménage ou autre désagrément dûment constaté	210.00
	Caution	600.00
LOCATION SALLE DU CONSEIL	1 journée	35.00
	Caution	100.00
LOCATION tables	Table	1.35
LOCATION chaises	Chaise	0.35
LOCATION « caution »	Caution	150.00
CHENIL	Redevance forfaitaire/jour et par animal	30.00

A la majorité (pour : 9 contre : 1 abstentions : 0)

VI - Décision modificative N°2 Opération 129

Le budget primitif peut faire l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations et aux besoins effectifs de crédits.

Ainsi, les crédits accordés à l'opération 129 "programme voirie pluriannuel" doivent être adaptés à la réalité du montant des marchés attribués aux entreprises et aux dépenses liés à cette installation.

Le montant attribué à la dite opération est de 70 000 €, pour un marché de 74 581.15 €. Il apparaît nécessaire d'augmenter cette enveloppe de 9 000 €.

Il convient d'approvisionner le compte 2151 (réseaux de voirie) opération 129 de 9 000€, à partir du compte 21534 (réseaux d'électrification) opération 236 :

Article 21534	OP 236 - "réseaux électriques"	- 9 000
Article 2151	OP 129 - "programme de voirie pluriannuel"	+ 9 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la délibération modificative suivante à l'unanimité :

Article 21534	OP 236 - "réseaux électriques"	- 9 000
Article 2151	OP 129 - "programme de voirie pluriannuel"	+ 9 000

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VII - Décision modificative N°3 Opération 247

Le budget primitif peut faire l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations et aux besoins effectifs de crédits.

Ainsi, les crédits accordés à l'opération 247 "création chemin piétonnier et parking" doivent être adaptés à la réalité du montant des marchés attribués aux entreprises et aux dépenses liés à cette installation.

Le montant attribué à la dite opération est de 210 000 €, pour un marché de 261 000 €. Il apparaît nécessaire d'augmenter cette enveloppe de 53 000 €.

Il convient d'approvisionner le compte 2151 (réseaux de voirie) opération 247 de 53 000 €, à partir du

partir du compte 2315 (installations, matériel et outillage techniques) opération 245 de 44 000 € :

Article 21568	OP 235 - "Défense incendie"	- 9 000
Article 2315	OP 245 - "Mise en accessibilité et sécurité du centre-bourg"	- 44 000
Article 2151	OP 247 - "Création chemin piétonnier et parking"	+ 53 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la délibération modificative suivante à l'unanimité :

Article 21568	OP 235 - "Défense incendie"	- 9 000
Article 2315	OP 245 - "Mise en accessibilité et sécurité du centre-bourg"	- 44 000
Article 2151	OP 247 - "Création chemin piétonnier et parking"	+ 53 000

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VIII - Décision modificative N°4 - Fonctionnement

Le dossier de candidature de l'école LUPANTIA a été retenu dans le cadre de l'appel à propositions 2018 ERASMUS+ au titre de l'action Mobilité de l'enseignement scolaire. L'organisme ERASMUS+ a versé un acompte à hauteur de 80% en 2018.

L'action mobilité étant terminée, l'organisme ERASMUS+ a versé le solde de la subvention soit 1 794.60 € à la Commune de Louans.

Etant donné que la Commune doit reverser cette somme à l'école Lupantia par le biais de leur association ACSEL, afin de modifier les provisions budgétaires, Madame le Maire propose la décision modificative N°4 suivante :

R 7488 : autres attributions et participations	+ 1 794.60€
D 657410 : ACSEL	+ 1 794.60€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la décision modificative N°1 suivante :

R 7488 : autres attributions et participations	+ 1 794.60 €
D 657410 : ACSEL	+ 1 794.60€

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

IX - Questions diverses

- a) Proposition convention gaz
- b) Compte rendu de l'opération "1000 cafés" par Mme Dubreuil
- c) Voirie : compte rendu réunion par Mr Brousseau
- d) Ecole :
 - Grève le 05/12, les enfants présents décoreront le village avec les animatrices
 - Marché de Noël par l'ACSEL le 19/12/2019
 - Suite réunion : prévoir achat de ventilateurs pour les classes
 - Les 10 ordinateurs portables sont installés mais pas opérationnels (subvention à 50% de le cadre du projet ENIR)
- e) Bibliothèque : Tablette achetée - subventionnée à hauteur de 80 %
- f) Epicerie ambulante : changement d'horaire de 12h - 13h30 place de la Mairie

En mairie, le 04/12/2019
Le Maire
Micheline GOUGET